

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° CP-2014-5-7-1

Service consulté

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
" DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE "**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner deux demandes de subvention pour un montant total de 2 000 € au profit des associations de Donneurs de Voix (1 000 € pour l'Association de Colmar et 1 000 € pour l'Association de Mulhouse) qui enregistrent des textes sur CD pour les aveugles et malvoyants.

A l'occasion du vote du budget 2014 (rapport CG-2014-2-7-2 du 13 mars 2014), un crédit de 2 000 € a été inscrit par l'Assemblée départementale au titre des subventions de fonctionnement aux associations permettant ainsi de mettre en œuvre un des volets de la politique de développement de la lecture publique adoptée par le Conseil Général le 20 juin 2003 (Rapport CG-2003/II-704).

Dans ce cadre, l'Association des Donneurs de Voix de Colmar et l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse ont sollicité, comme chaque année, une aide au fonctionnement.

Ces deux associations permettent aux personnes qui souffrent d'une déficience visuelle d'emprunter des livres enregistrés sur CD.

Pour l'année 2014 :

- L'Association des Donneurs de Voix de Colmar présente un budget prévisionnel de 4 415 € destiné notamment à l'acquisition de matériel d'enregistrement et de CD vierges permettant aux bénévoles d'assurer l'enregistrement numérique des livres sur CD.
En 2012, le fonds comportait 2553 audio livres en stock.
Pour se faire connaître, l'association participe à plusieurs manifestations, telles que la Journée de la Vue ou le Salon du Livre de Colmar.
- L'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse présente, quant à elle, un budget prévisionnel de 16 900 €.
Près de 190 malvoyants sont inscrits à la Bibliothèque Sonore de Mulhouse et les catalogues en français et en allemand comptent près de 5000 titres.

L'association prévoit en 2014 de poursuivre et d'intensifier l'opération « Victor » (lecteur CD spécifiquement conçu pour l'usage des malvoyants et aveugles). Cet appareil, pourvu d'un logiciel spécialement adapté aux handicapés visuels (voix de synthèse), est cédé aux audio-lecteurs à un prix nettement inférieur à son coût d'achat.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné ces deux demandes et, considérant qu'il s'agit de bibliothèques sonores dont le fonctionnement entre dans les missions spécifiques de développement de la lecture publique et d'aide aux personnes handicapées soutenues par notre collectivité, a émis un avis favorable à ces propositions dans sa séance du 7 avril 2014. Le montant de la subvention pour l'année 2014 a été fixé à 1 000 € pour chaque association.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer une subvention de :

- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar.
- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Le montant total de 2 000 € est à prélever sur le crédit inscrit au budget primitif 2014, Programme D732, Imputation 65-313-6574-2417-025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER